

## **Augmenter le nombre de logements autorisés dans le secteur de la rue de Caen**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22031Ha, R.C.A.2V.Q. 429

Déposé au conseil d'arrondissement des Rivières

24 mars 2026

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

## Description du projet

La personne propriétaire d'un immeuble situé sur la rue de Caen souhaite ajouter un logement au sous-sol de sa résidence, qui compte déjà deux logements. Cela correspond au nombre maximum de logements par bâtiment isolé autorisé dans la zone concernée (zone 22031Ha).

Afin de favoriser une densification douce et de soutenir la création de logements adaptés à tous les types de ménages, il est proposé d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment isolé dans la zone visée. Il est également proposé d'harmoniser les normes entourant le nombre de cases de stationnement minimal avec celles exigées dans la zone adjacente.

## Modifications réglementaires proposées

- Augmenter à trois le nombre de logements autorisés dans la zone concernée
- Retirer le nombre minimal de cases de stationnement exigé.

## Démarche de participation publique

### Étapes

- Consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules : 12 mars 2026, 19 h, Bureau d'arrondissement des Rivières
- Consultation écrite : du 13 au 19 mars 2026 (7 jours)

## Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et d'opinion du conseil de quartier
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

## Rétroaction

Il n'y a de modifications prévues au projet de règlement à la suite de la démarche de participation publique.

## Annexe I : Rapports des différentes étapes

## **Augmenter le nombre de logements autorisés dans le secteur de la rue de Caen**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22031Ha, R.C.A.2V.Q. 429

---

### **Activité de participation publique**

#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules**

##### **Date et heure**

12 mars 2026, à 19 h

##### **Lieu**

Bureau d'arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

**Activité réalisée à la demande du :**  
Conseil d'arrondissement des Rivières

---

## Projet

### Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules

### Description du projet et principales modifications

La personne propriétaire d'un immeuble situé sur la rue de Caen souhaite ajouter un logement au sous-sol de sa résidence, qui compte déjà deux logements. Cela correspond au nombre maximum de logements par bâtiment isolé autorisé dans la zone concernée (zone 22031Ha).

Afin de favoriser une densification douce et de soutenir la création de logements adaptés à tous les types de ménages, il est proposé d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment isolé dans la zone visée. Il est également proposé d'harmoniser les normes entourant le nombre de cases de stationnement minimal avec celles exigées dans la zone adjacente.

### Modifications réglementaires proposées

- Augmenter à trois le nombre de logements autorisés dans la zone concernée
- Retirer le nombre minimal de cases de stationnement exigé.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=991>

---

## Participation

### Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Patrice Côté
- Michel Lessard
- Jean-Louis Marois
- Luc Rhéaume
- Nicky Ahmed Kambi

### Membres du conseil municipal

- Clément Bourdeau, conseiller municipal du district de Vanier-Duberger
- Catherine Deschamps, conseillère municipale du district des Saules-Les Méandres et présidente de l'arrondissement des Rivières

### Personne-ressource de la Ville

- Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Animation de la rencontre

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 80 personnes assistent à la rencontre.

### Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet d'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22031Ha, R.C.A.2V.Q. 429407

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	

### Questions et commentaires du public

- Intervention 1** : une résidante du secteur concerné demande des précisions quant au retrait de l'exigence d'un nombre minimal de cases de stationnement par unité résidentielle.

**Réponse de la Ville** : en raison des normes d'urbanisme qui étaient en vigueur, une personne propriétaire qui souhaitait ajouter un logement à son bâtiment voyait sa demande refusée si elle ne pouvait offrir une case de stationnement par unité résidentielle. Il s'agit là d'un secteur déjà construit, ce n'est pas un milieu qui va se transformer rapidement, il n'y a pas lieu de craindre un accaparement du stationnement sur rue et la Ville y préconise une densification douce. Il n'y a pas de

*plainte pour le moment au niveau de la disponibilité du stationnement sur rue. Il est plus intéressant pour les propriétaires de prévoir des cases de stationnement pour chaque unité résidentielle, pour répondre à la demande. Les complexes résidentiels au pourtour n'avaient pas d'exigence de case minimum de stationnement et en ont tout de même construit.*

- **Intervention 2** : un administrateur recommande d'augmenter à quatre plutôt que seulement trois logements, suivant la tendance observée dans son secteur.  
**Réponse de la Ville** : nous répondions à la demande ponctuelle de la requérante et on préconise la densification douce pour le moment. Nous ne pourrions répondre à la demande d'augmenter à 4 dans le cadre du processus de modification réglementaire en cours.
- 

## Nombre d'interventions

2 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

---

## Réalisation du rapport

### Date

13 mars 2026

### Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par :

Patrice Côté, président d'assemblée, vice-président du conseil d'administration du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

## **Augmenter le nombre de logements autorisés dans le secteur de la rue de Caen**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22031Ha, R.C.A.2V.Q. 429

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Période**

Du 13 au 19 mars 2026

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement des Rivières

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules

#### **Description du projet et principales modifications**

La personne propriétaire d'un immeuble situé sur la rue de Caen souhaite ajouter un logement au sous-sol de sa résidence, qui compte déjà deux logements. Cela correspond au nombre maximum de logements par bâtiment isolé autorisé dans la zone concernée (zone 22031Ha).

Afin de favoriser une densification douce et de soutenir la création de logements adaptés à tous les types de ménages, il est proposé d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment isolé dans la zone visée. Il est également proposé d'harmoniser les normes entourant le nombre de cases de stationnement minimal avec celles exigées dans la zone adjacente.

#### **Modifications réglementaires proposées**

- Augmenter à trois le nombre de logements autorisés dans la zone concernée
- Retirer le nombre minimal de cases de stationnement exigé.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

#### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=991>

---

## Participation

### Membre du conseil municipal :

- Catherine Deschamps, conseillère municipale du district des Saules-Les Méandres et présidente de l'arrondissement des Rivières

### Personne-ressource de la Ville :

- Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### Coordination de la consultation :

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Participation sur la page web du projet

0 personne ont apporté des commentaires ou posé des questions.

---

### Questions et commentaires du public

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite.

---

### Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

---

### Réalisation du rapport

#### Date

20 mars 2026

#### Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications